



## Prevoyance suite a un arret de travail

Par **berge**, le **28/04/2015** à **10:52**

J'étais en arrêt de travail pendant 3 mois mon employeur m'a donné mon salaire pendant 45 jours , ensuite la CPAM m'a versée mes indemnités que je devais percevoir , mais mon employeur ne m'a pas donné le complément que je devais percevoir de la prévoyance , es ce qu'il est en droit de ne pas avancé l'argent qu'il doit recevoir de la prévoyance ou doit il quand même me donner le complément ? A ce jour je viens d'appeler la prévoyance qui m'a dit que depuis la semaine dernière les choses on été faites mais on a eu que 160€ . Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits et qu'elles démarches a effectuées  
je suis dans la société depuis quand même 26 ans et c'est mon 1 arrêt de longue durée , pendant 2 mois je n'es pas eu de salaire"?"

Par **P.M.**, le **28/04/2015** à **13:40**

Bonjour tout d'abord,  
A priori, l'employeur n'a pas à avancer l'argent mais devrait faire en sorte que la prévoyance puisse agir rapidement même si c'est souvent ce qui se passe et en tout cas il devrait régulariser immédiatement...